

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 août 2021</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_08_13_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

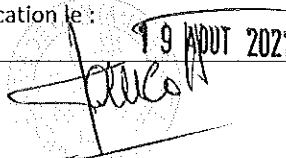

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'adoption du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) au cours du conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF) du 2 juillet 2021 et ce malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'Etat, la commune a été saisie par l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie afin de voter la motion éditée par la Fédération Nationale des Communes Forestières visant à s'opposer aux récentes orientations de l'Etat qui projette de supprimer 475 postes à l'horizon 2025 tout en augmentant la participation financière des communes au budget de l'ONF.

Monsieur le Maire précise que la commune est classée commune forestière et que, par conséquent, cette décision la concerne directement.

Il souligne que, par ailleurs, la commune a renoué avec l'ONF pour un programme de coupes. Les travaux d'entretien du périmètre sur les parcelles cadastrées OA n°2 et n°3 ont débuté le jeudi 29 juillet dernier (ouverture à la tronçonneuse) et se poursuivent. La mise en peinture du périmètre sera effectuée en fonction du planning des ouvriers et de la météo sur le reste de la période estivale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal approuve la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>19 AOUT 2021</p> <p>Et de la publication le :</p> <p>19 AOUT 2021</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 19 AOUT 2021</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p> 
--	---



Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF ;

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;
- Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières ;
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises ;
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.